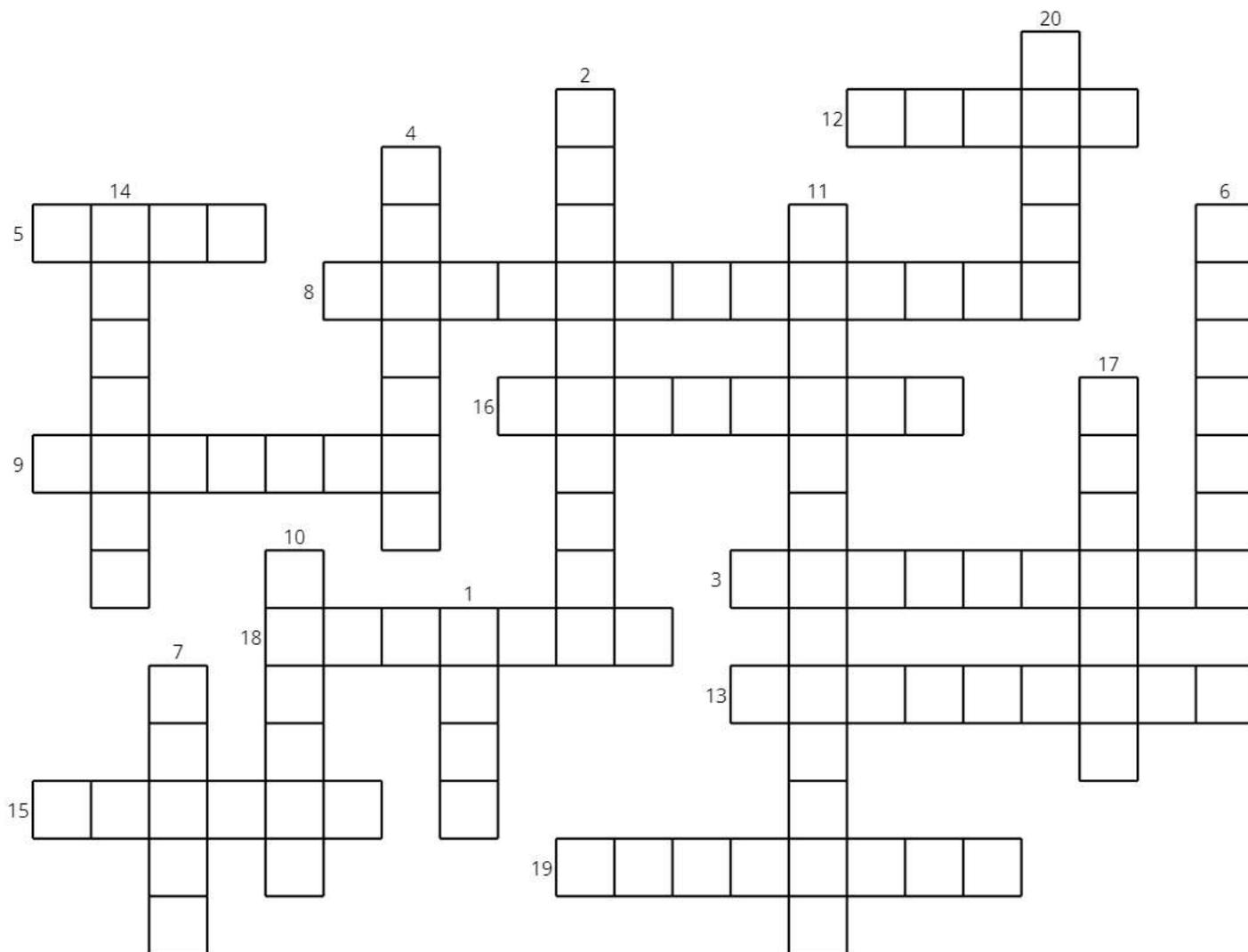


Institutions politiques de la République romaine



1. Vêtement des citoyens romains, ample et long, fait d'une grande pièce d'étoffe en segment de cercle qui se drapait sur le corps.
2. Organisation politique de la société dans laquelle le pouvoir n'est pas détenu par un seul homme, mais par l'ensemble des citoyens.
3. Citoyen de condition sociale aisée.
4. Substance d'un rouge vif tirée du coquillage appelé murex et qui servait à colorer les étoffes des magistrats.
5. abréviation de la devise Senatus PopulusQue Romanus.
6. Personne qui a des droits civiques.
7. Conseil des Anciens.
8. « Carrière des honneurs » en latin (il faut écrire les deux mots sans les séparer par une espace).
9. Magistrat qui procède au recensement des citoyens et les classe d'après leur fortune.
10. Magistrat défenseur de la plèbe.
11. Forme d'immunité parlementaire des tribuns de la plèbe.
12. Magistrat qui administre la cité.
13. En cas de crise politique majeure, le Sénat proclame l'état d'exception et lui confie les pleins pouvoirs pour six mois.
14. Magistrat qui rend la justice.
15. Magistrat qui exerce le pouvoir exécutif, un mois sur deux, pendant un an.
16. Citoyen de condition sociale modeste.
17. Assemblées des citoyens.
18. Tribune du Forum romain sur laquelle les magistrats viennent haranguer la foule et qui est ornée, à ses deux extrémités, de plusieurs éperons de navires.
19. Magistrat qui gère les finances publiques.
20. Tableau blanchi au plâtre et exposé publiquement où figurent les noms des magistrats susceptibles de devenir sénateurs.